

Punition : Cours de latin

Numéro d'inventaire : 2012.02335.4

Type de document : travail d'élève

Période de création : 3e quart 20e siècle

Date de création : 1945

Matériau(x) et technique(s) : papier ligné

Description : Deux feuilles simples détachées du cahier, réglure Seyès. Manuscrit encre noire.

Mesures : hauteur : 22 cm ; largeur : 17 cm (dimensions des feuilles)

Mots-clés : Punitions

Latin

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : 5ème

Nom de la commune : Cannes

Utilisation / destination : enseignement (Il s'agissait pour cet élève de recopier des leçons (Leçon sur le complément du nom et Leçon sur la proposition relative).)

Historique : Année scolaire 1944-1945. Classe de 5e A. Collège de Cannes. Le professeur de latin a donné comme punition des devoirs supplémentaires.

Représentations : instruction, punition

Autres descriptions : Langue : Français

Commentaire pagination : 4 pages manuscrites

Lieux : Cannes

Devoir supplémentaire de Latin

44^{ème} leçon

1921

II. - Le complément de nom.

Généralités - En latin comme en français, le complément du nom est un nom ou un équivalent du nom.

Le complément est introduit en français par la préposition de ; en latin, il est généralement au génitif, parfois à l'ablatif (le plus souvent sans préposition).

Le complément au génitif - Le complément au génitif peut exprimer :

1° la possession (génitif possessif) { Domus patris filii domus erit
La maison du père sera la maison du fils

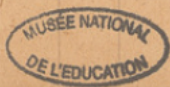
2° le tout dont on prend une partie (génitif partitif) { Nulla pars vitae officio vacat
Aucune partie de la vie n'est exempte de devoirs.

3° la qualité (génitif de qualité, toujours accompagné d'un adjectif). { Habemus consulem insignis prudentiae
Nous avons un consul d'une remarquable prudence.

N.B. - Par analogie, tout mot (adjectif, pronom, adverbe) qui a la valeur d'un nom peut prendre, comme le nom, un complément au génitif)

adjectif { Ultimam paupertatis inopia vocatur,
Le dernier degré de la pauvreté s'appelle dénûment

Pronom { Nihil novi sub sole est,
Il n'y a rien de nouveau sous le soleil



3.3.02.00/2012-02335 (4)

Le complément du nom au génitif du gérondif - Le complément du nom, peut être, en français, un infinitif, dans ce cas, il se met, en latin, au génitif du gérondif.

Cempus est legendi
C'est le moment de lire

1° La matière dont un objet est tiré

Mihi est vas ex auro,
Huius unum vas d'or,

{ Habemus consulem insigni prudentiâ,
 { Nous avons un consul d'une remarquable
 { prudence.

La double valeur du complément du nom - Le complément du nom au génitif ou à l'ablatif équivalent, quand il est uni directement à ce nom, à un adjectif épithète.

Mais il peut être uni à ce nom par l'intermédiaire du verbe *sum*, et alors il équivaut à un adjectif attribut :

Hoc vas est ex auro

Ce vase est en or

Postea consul et insignis prudentiae, seu insigni

Notre consul est d'une remarquable prudence.

Prudentia

- 194 -

III. La proposition Relative

La proposition relative complément de nom 1° Le relatif qui introduit la proposition complément de nom peut être un pronom ou un adjectif

1° Pronoms { qui, quae, quod : qui
 { quicumque, quaecumque, quodcumque :
 celui, qu'il qu'il soit, qui.

2^e Adverbes { *quō, ōū* (changement de lieu) *unde, d'ōū*;
ubi, ōū (sans " " ") *quā parōū*;

N.B - Quand le relatif est un pronom, il s'accorde selon les règles indiquées au § 91.

2° Le verbe de la proposition complément de nom exprime un fait réel, et par suite est toujours à l'indicatif:

Petrus, quem valde diligo, valet,
Pierre, que j'aime beaucoup, va bien

Domus, unde exeo, Petri est
la maison, d'où je sors, est
à Pierre

